

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑭ Date de dépôt : 01.06.92.

⑮ Priorité :

⑯ Date de la mise à disposition du public de la demande : 03.12.93 Bulletin 93/48.

⑰ Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑱ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑴ Demandeur(s) : SCA PROMOTION FRANCE (S.A.)
— FR.

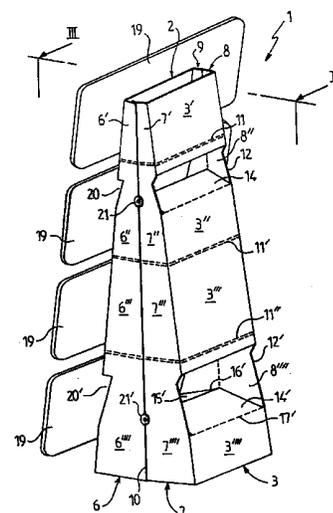
⑵ Inventeur(s) : Dubois Vincent.

⑶ Titulaire(s) :

⑷ Mandataire : Cabinet Harlé & Phélip.

⑸ Présentoir publicitaire comprenant un élément monobloc polygonal pouvant avoir un état déployé ou un état replié.

⑹ L'invention a pour objet un présentoir publicitaire comprenant un élément monobloc polygonal (1) ayant un état déployé ou un état replié, lequel élément monobloc polygonal (1) présente une face avant (2), une face arrière (3), deux surfaces latérales mutuellement opposées et des moyens élastiques (21, 21') tendant à le maintenir en position déployée qui est caractérisé en ce que chaque face latérale est constituée d'au moins un panneau (6, 7, 8, 9) formant un pli d'accordéon (10) apte à permettre un repliement vers l'extérieur pour amener en contact la face avant (2) et la face arrière (3) dans l'état replié, ledit élément monobloc polygonal (1) comportant, en outre, au moins un volet de blocage (14, 14', 15') déterminant la position des faces latérales produite par l'action des moyens élastiques (21, 21') dans l'état déployé.



La présente invention concerne un présentoir publicitaire comprenant un élément monobloc polygonal ayant un état déployé et un état replié, lequel élément présentant une face avant, une face arrière, deux faces latérales mutuellement opposées et des moyens élastiques tendant à le maintenir en position déployée.

On connaît des présentoirs formés de panneaux articulés entre eux permettant le repliage à plat de l'ensemble. Des moyens élastiques convenablement mis en place permettent le maintien dans l'état déployé du présentoir.

FR-1.547.877 concerne un élément de support en carton ou en tout autre matériau approprié tel que matière plastique ou analogue pour dresser des tableaux indicateurs, présentoirs de marchandise ou panneaux divers comprenant au moins une paroi d'appui susceptible d'être pliée par rapport à une face porteuse tandis qu'au moins un élément d'écartement ou entretoise comporte une ou plusieurs butées limitant l'amplitude de déplacement de la ou des parois d'appui, élément dans lequel la ou les parois d'appui sont réunies en des points opposés par un ou plusieurs éléments élastiques qui les relient entre elles ou à l'élément d'écartement, l'élément d'écartement coopérant, en outre, avec l'élément élastique de manière à ce que, lorsqu'on dresse l'élément de support, les parois d'appui et l'entretoise sont elles-mêmes à la position relative désirée.

FR-71.15.030 décrit un présentoir à déploiement automatique comprenant au moins un panneau double face pourvu sur la face arrière de deux fentes dans chacune desquelles pénètre une patte articulée sur un des côté d'un dièdre formant pied support, les deux pattes qui se font face étant reliées par un élastique qui tend à les faire coulisser à l'intérieur du panneau double face jusqu'à ce que les côtés du dièdre viennent en butée sur les bords des deux faces.

FR-72.08.308 a pour objet un chevalet repliable pour présentoir comprenant une face avant sur laquelle sont

articulées deux faces latérales liées entre elles par un élément élastique qui tend à les rapprocher et à les maintenir en appui l'une sur l'autre par leurs bords extrêmes formant ainsi un prisme triangulaire.

5 FR-73.21.276 est relatif à un présentoir formé d'une colonne support sur laquelle sont fixés des panneaux, cette colonne est un tube ayant au moins quatre faces repliées par des arêtes longitudinales de pliage permettant de le plier à
10 le tube à plat tandis que des languettes intérieures au tube forment butées de déploiement, le déploiement étant provoqué par des moyens élastiques fixés sur deux faces en des points qui sont plus éloignés dans le tube à plat que dans l'état déployé, les panneaux étant fixés sur le tube entre deux
15 lignes de pliage transversales.

Un inconvénient des présentoirs selon l'art antérieur est qu'ils nécessitent tous la présence de piétements de support pour leur permettre d'être stables lorsqu'ils se trouvent dans l'état déployé sur une surface horizontale.

20 La présente invention a pour objet de remédier à l'inconvénient précité en proposant une structure de conception simple qui évite la présence de piétements de support dont on sait qu'ils conduisent à une instabilité gênante pouvant aller jusqu'à la chute du présentoir.

25 La présente invention a donc pour objet un présentoir publicitaire comprenant un élément monobloc polygonal pouvant avoir un état déployé ou un état replié, lequel élément présente une face avant, une face arrière, deux surfaces latérales mutuellement opposées et des moyens élastiques
30 tendant à le maintenir en position déployée qui est caractérisé en ce que chaque face latérale est constituée d'au moins un panneau formant un pli d'accordéon apte à permettre un repliement vers l'extérieur pour amener en contact la face avant et la face arrière dans l'état replié, ledit élément
35 monobloc polygonal comportant, en outre, au moins un volet de

blocage déterminant la position des faces latérales produite par l'action des moyens élastiques dans l'état déployé.

La présente invention concerne également les caractéristiques ci-après considérées isolément ou selon toutes leurs combinaisons techniquement possibles:

5 - l'élément monobloc polygonal présente, en outre, au moins une ligne de pliage transversale s'étendant sur toute sa périphérie pour permettre dans l'état plié lorsque la face avant est en contact avec la face arrière, un repliement de l'élément monobloc polygonal sur lui-même afin de réduire son encombrement et neutraliser l'effet des moyens élastiques;

10 - au moins l'une des faces avant et arrière présente une découpe formant une fenêtre et un volet de blocage;

15 - la face avant et la face arrière présentent une découpe formant une fenêtre et un volet de blocage, les volets de blocage étant réunis par leurs bords opposés à leurs lignes de pliage;

20 - les moyens élastiques sont constitués d'un fil dont les extrémités sont fixées respectivement à l'une des faces latérales sur le pli d'accordéon au niveau d'au moins un volet de blocage;

- le présentoir est réalisé à partir d'un flan unique découpé, plié et collé;

25 - les panneaux des surfaces latérales sont constitués par une pluralité d'éléments de panneaux séparés par plusieurs lignes de pliage transversales, les éléments de panneaux d'une face latérale étant symétriques aux éléments de panneaux de l'autre face latérale;

30 - les éléments de panneaux d'une des faces latérales sont prolongés par des languettes destinées à parfaire le collage du flan;

- la face avant comprend, en outre, au moins un élément formant tableau destiné à l'affichage d'informations;

- l'élément formant tableau est fixe;

35 - l'élément formant tableau est amovible;

- l'élément formant tableau est incliné par rapport à l'élément monobloc polygonal.

Divers avantages et caractéristiques de la présente invention ressortiront de la description détaillée ci-après faite en regard des dessins annexés sur lesquels:

Figure 1 est une vue en perspective de l'élément monobloc polygonal.

Figure 2 est une vue analogue à celle de la Figure 1 avec l'ajout de tableaux d'affichage.

Figure 3 est une coupe prise suivant la ligne III-III de la Figure 2.

Figure 4 est une vue à plat du flan utilisé.

Figure 5 est une perspective partielle illustrant une phase d'écrasement pour le repliage.

Figure 6 est une perspective partielle représentant une phase avant d'obtenir l'état complètement replié.

Aux dessins annexés les mêmes symboles de référence désignent des parties identiques et on a utilisé aussi les signes prime ', seconde ", tierce"' et quarto"" pour représenter les parties analogues.

Comme représenté sur les Figures 1 et 2, l'élément monobloc polygonal est désigné par 1. Il s'agit d'un élément de forme pyramidale présentant une face avant 2, une face arrière 3 et deux surfaces latérales 4 et 5.

Les surfaces latérales 4 et 5 se composent de panneaux 6, 7 et 8, 9. Les panneaux 6 et 7 sont contigus ainsi que les panneaux 8 et 9. Tant les panneaux 6, 7 et 8, 9 se rejoignent latéralement au niveau d'un pli d'accordéon désigné respectivement par 10 et 10'.

Chaque panneau 6, 7, 8, 9 est subdivisé en plusieurs éléments de panneaux 6', 6'', 6''', 6''', 7', 7'', 7''', 7''', 8', 8'', 8''', 8''', 9', 9'', 9''', 9''''.

Les éléments de panneaux 6', 6'', 6''', 6'''' sont en vis-à-vis des éléments de panneaux 7', 7'', 7''', 7''', alors que les

éléments de panneaux 8', 8", 8"', 8''' sont en vis-à-vis des éléments de panneaux 9' 9", 9"', 9'''.

5 Chaque élément de panneau est séparé dans le sens de la hauteur de l'élément de panneau suivant par une ligne de pliage transversale 11, 11', 11". Les faces avant et arrière 2 et 3 sont également constituées d'une pluralité d'éléments de panneaux désignée par 2', 2", 2"', 2''' et 3', 3", 3"', 3'''.

10 Les éléments de panneaux 2', 3', 2"', 3''' sont lisses tandis que les éléments de panneaux 2", 3", 2"', 3''' présentent des fenêtres et des volets de blocage coopérant avec des moyens élastiques 21, 21' assurant le maintien de l'élément monobloc polygonal 1 en position déployée.

15 Les éléments de panneaux 3", 3''' de la face arrière 3 comprennent plus précisément des volets de blocage, 14, 14' repliés vers l'intérieur, ce qui laisse apparaître des fenêtres respectives 12 et 12'.

20 Les éléments de panneaux 2", 2''' de la face avant 2 présentent aussi des volets de blocage 15, 15' qui sont assujettis par leur sommet aux volets de blocage respectifs 14 et 14'. Le repli vers l'intérieur des volets de blocage 15, 15' procure aussi des fenêtres 13 et 13' dans la face avant 2.

Les volets de blocage 14, 14', 15, 15' sont réunis par leurs bords opposés à leurs lignes de pliage 16, 16', 17, 17', 18, 18'.

25 Cette structure telle que représentée sur les Figures 1 et 2 ne nécessitent aucun piètement de support car l'embase est plus large que la partie supérieure du fait de la forme pyramidale. Il y a donc une très bonne tenue dans l'état déployé et le présentoir a une surface de sustentation idéale.

30 La Figure 2 est analogue à celle de la Figure 1, elle diffère de cette Figure 1 en ce qu'il est prévu des tableaux 19 destinés à recevoir des informations notamment des informations publicitaires. Les tableaux 19 sont évidemment d'une dimension quelconque et ils sont fixés sur la face avant 2 de façon amovible ou de façon fixe. On notera que les

35

tableaux 19 sont des éléments complémentaires permettant l'affichage d'informations, toutefois les informations peuvent être affichées directement sur l'élément monobloc polygonal 1.

La structure de l'élément monobloc polygonal 1 est telle qu'elle permet l'adaptation des tableaux 19 avec une légère inclinaison par rapport à la verticale. Pour fixer les tableaux 19, on peut utiliser un collage ou les mettre en place autrement. Ainsi, à titre d'exemple, pour une fixation amovible des tableaux 19, on peut utiliser le produit vendu sous la dénomination commerciale de Velcro permettant de les fixer et de les retirer à volonté. Lorsque les tableaux 19 sont fixés, ils masquent les ouvertures de la face avant 20 et 20'.

L'élément polygonal 1 peut également porter, à la place ou en plus des tableaux 19 des tablettes permettant la présentation d'objets tridimensionnels. Les tablettes ou volets, non représentés, peuvent être solidaires des tableaux 19 et être articulés par rapport à ceux-ci de manière à être horizontaux en l'état déployé et à se replier sur eux lors du repliement de l'élément polygonal 1. La forme pyramidale ou tronconique de l'élément polygonal 1 lui assure une bonne stabilité lui permettant de supporter une charge relativement importante.

La Figure 3 qui est une coupe prise suivant la ligne III-III de la Figure 2 illustre la coopération entre les moyens élastiques 21, 21' disposés au-dessous des volets de blocage 14, 15 et 14', 15' qui se rejoignent par leur sommet. Dans la position déployée, la coopération entre les volets de blocage 14, 15, 14', 15' et les moyens élastiques 20, 21' procure la stabilité requise pour le maintien de l'élément monobloc polygonal 1. Seule une certaine force appliquée sur la face arrière 3 permet de vaincre l'effet des moyens élastiques 21, 21' et de permettre un repliement selon les plis d'accordéon 10 et 10'.

La Figure 4 illustre le flan unitaire de départ pour obtenir l'élément monobloc polygonal 1 de l'invention.

Le montage de l'élément monobloc polygonal 1 s'effectue par assemblage dans le sens des aiguilles d'une montre. Les
5 panneaux 6, 7 et 8, 9 qui constituent les surfaces latérales 4 et 5 sont formés d'éléments de panneaux symétriques séparés par les plis d'accordéon 10 et 10'.

Les éléments de panneaux 7', 7'', 7''' et 7'''' du panneau
10 7 sont prolongés respectivement par des languettes 7a, 7b, 7c et 7d destinées à parfaire l'assemblage de l'élément monobloc polygonal 1.

Il importe de remarquer que les éléments de panneaux
15 2', 2'', 2''', 2'''' et 3', 3'', 3''' et 3'''' des faces avant et arrière 2 et 3 ont des dimensions qui se correspondent, les parties dépourvues de fenêtres et de volets de blocage étant des parties lisses.

La Figure 5 est une perspective partielle illustrant le début d'une phase de repliage.

En appliquant une pression sur les éléments de panneaux
20 3', 3'', 3''', 3'''' de la face arrière 3 en direction de la face avant 2, les éléments de panneaux 7', 7'', 7''', 7'''' viennent au contact des éléments de panneaux correspondants 6', 6'', 6''', 6'''' selon le pli d'accordéon 10.

Parallèlement les éléments de panneaux 8', 8'', 8''', 8''''
25 viennent au contact des éléments de panneaux 9', 9'', 9''', 9'''' selon le pli d'accordéon 10'. Les deux faces avant et arrière 2 et 3 après le repli indiqué ci-dessus viennent ainsi en contact.

La Figure 6 montre le pliage après la phase
30 d'écrasement selon la Figure 5. L'élément monobloc polygonal 1, une fois que les deux faces avant et arrière 2 et 3 ont été réunies est capable d'un basculement selon les lignes de pliage transversales 11, 11', 11'' qui sont prévues sur toute la périphérie de l'élément monobloc polygonal 1.

Le repli dans le sens indiqué sur la Figure 6 permet d'avoir un présentoir peu encombrant susceptible d'être logé dans un emballage en carton de faible dimension.

5 La présente invention procure une structure simple, efficace qui ne nécessite pas l'ajout ou la prévision de piétements de support, ce qui est particulièrement avantageux pour la stabilité du produit.

10 Le présentoir de l'invention est réalisé en une matière permettant une conformation aisée. Il s'agira habituellement de carton mais une matière plastique souple est aussi envisageable.

L'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation représentés et décrits en détail et diverses modifications peuvent y être apportées sans sortir de son cadre.

15 Les signes de référence insérés après les caractéristiques techniques mentionnées dans les revendications, ont pour seul but de faciliter la compréhension de ces dernières, et n'en limitent aucunement la portée.

REVENDICATIONS

1. Présentoir publicitaire comprenant un élément monobloc polygonal (1) pouvant avoir un état déployé ou un état replié, lequel élément monobloc polygonal (1) présente
5 une face avant (2), une face arrière (3), deux surfaces latérales (4, 5) mutuellement opposées et des moyens élastiques (21, 21') tendant à le maintenir en position déployée, caractérisé en ce que chaque face latérale (4, 5) est constituée d'au moins un panneau (6, 7, 8, 9) formant un
10 pli d'accordéon (10, 10') apte à permettre un repliement vers l'extérieur pour amener en contact la face avant (2) et la face arrière (3) dans l'état replié, ledit élément monobloc polygonal (1) comportant, en outre, au moins un volet de blocage (14, 14', 15, 15') déterminant la position des faces
15 latérales (4, 5) produite par l'action des moyens élastiques (21, 21') dans l'état déployé.

2. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'élément monobloc polygonal (1) présente, en outre, au moins une ligne de pliage transversale (11, 11' 11")
20 s'étendant sur toute sa périphérie pour permettre dans l'état plié lorsque la face avant (2) est en contact avec la face arrière (3), un repliement de l'élément monobloc polygonal (1) sur lui-même afin de réduire son encombrement et neutraliser l'effet des moyens élastiques (21, 21').

25 3. Présentoir selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce qu'au moins l'une des faces avant et arrière (2, 3) présente une découpe formant une fenêtre (12, 12', 13, 13') et un volet de blocage (14, 14', 15, 15').

30 4. Présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la face avant (2) et la face arrière (3) présentent une découpe formant une fenêtre (12, 12', 13, 13') et un volet de blocage (14, 14', 15, 15'), les volets de blocage (14, 14', 15, 15') étant réunis par leurs bords opposés à leurs lignes de pliage (16, 16', 17, 17', 18,
35 18').

5. Présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les moyens élastiques (21, 21') sont constitués d'un fil dont les extrémités sont fixées respectivement à l'une des faces latérales (3, 4) sur le pli d'accordéon (10, 10') au niveau d'au moins un volet de blocage (14, 14', 15, 15').

6. Présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il est réalisé à partir d'un flan unique découpé, plié et collé.

7. Présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que les panneaux (6, 7, 8, 9) des surfaces latérales (4, 5) sont constitués par une pluralité d'éléments de panneaux (6', 6'', 6''', 6''', 7', 7'', 7''', 7''', 8', 8'', 8''', 8''', 9', 9'', 9''', 9''') séparés par plusieurs lignes de pliage transversales (11, 11', 11''), les éléments de panneaux (6', 6'', 6''', 6''', 7', 7'', 7''', 7''') d'une face latérale (3) étant symétriques aux éléments de panneaux (8', 8'', 8''', 8''', 9', 9'', 9''', 9''') de l'autre face latérale (4).

8. Présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que les éléments de panneaux (7', 7'', 7''', 7''') d'une des faces latérales (2, 3) sont prolongés par des languettes (7a, 7b, 7c, 7d) destinées à parfaire le collage du flan.

9. Présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que la face avant (2) comprend, en outre, au moins un élément formant tableau (20) destiné à l'affichage d'informations.

10. Présentoir selon la revendication 9, caractérisé en ce que l'élément formant tableau (20) est fixe.

11. Présentoir selon la revendication 9, caractérisé en ce que l'élément formant tableau (20) est amovible.

12. Présentoir selon l'une quelconque des revendications 9 à 11, caractérisé en ce que l'élément formant tableau (20) est incliné par rapport à l'élément monobloc polygonal (1).

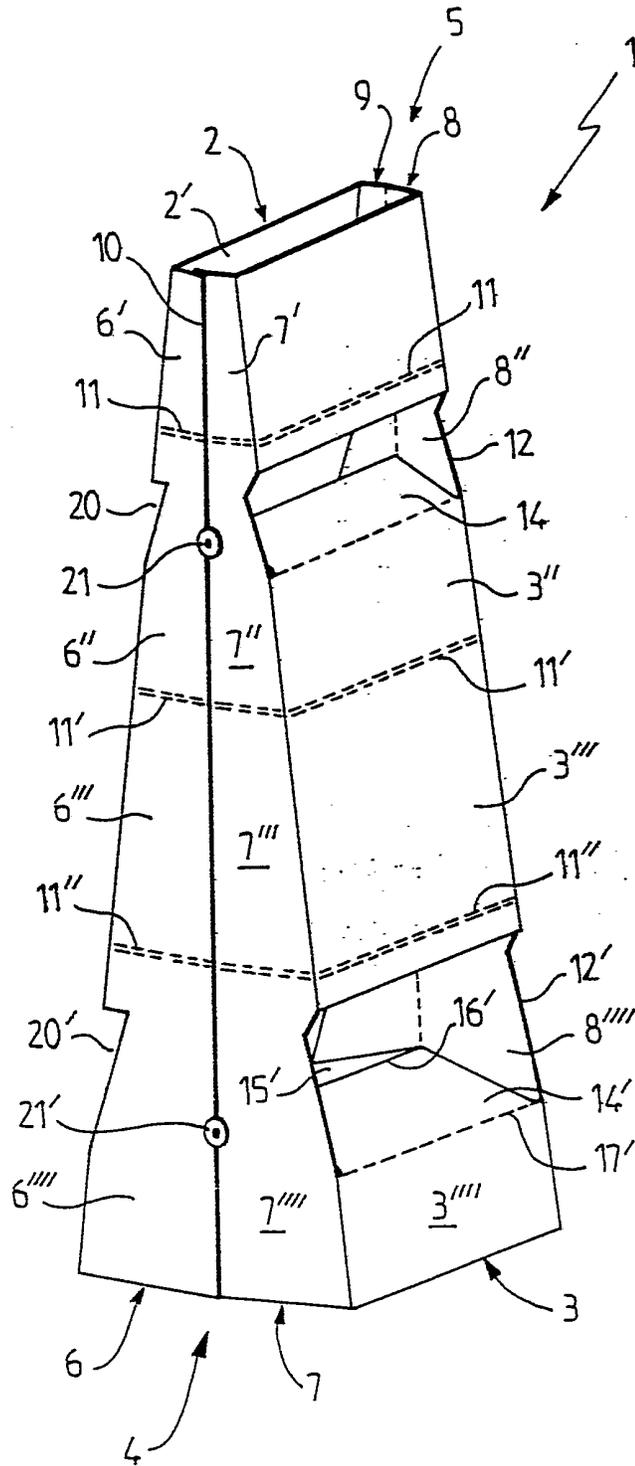


FIG. 1

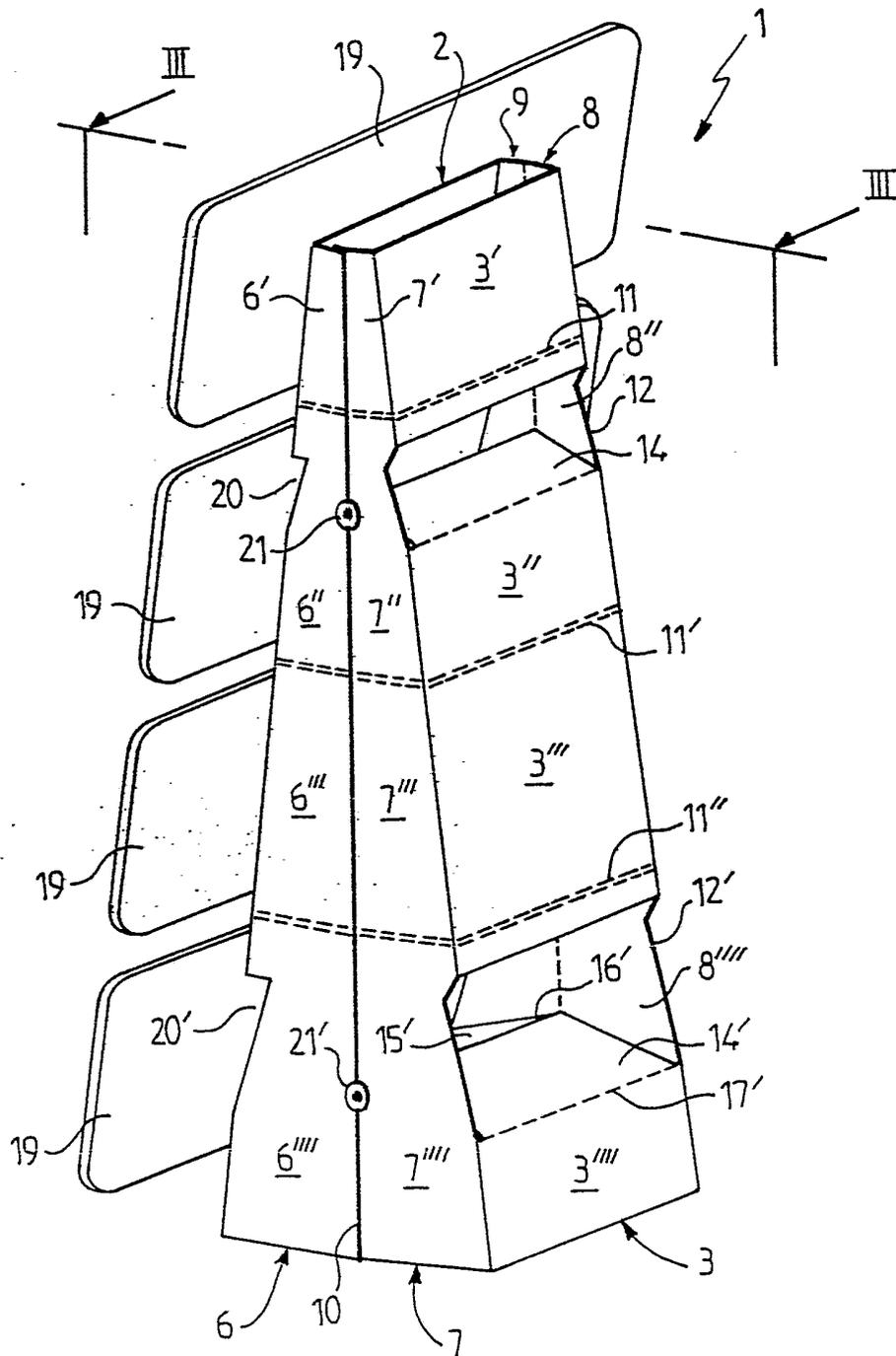


FIG. 2

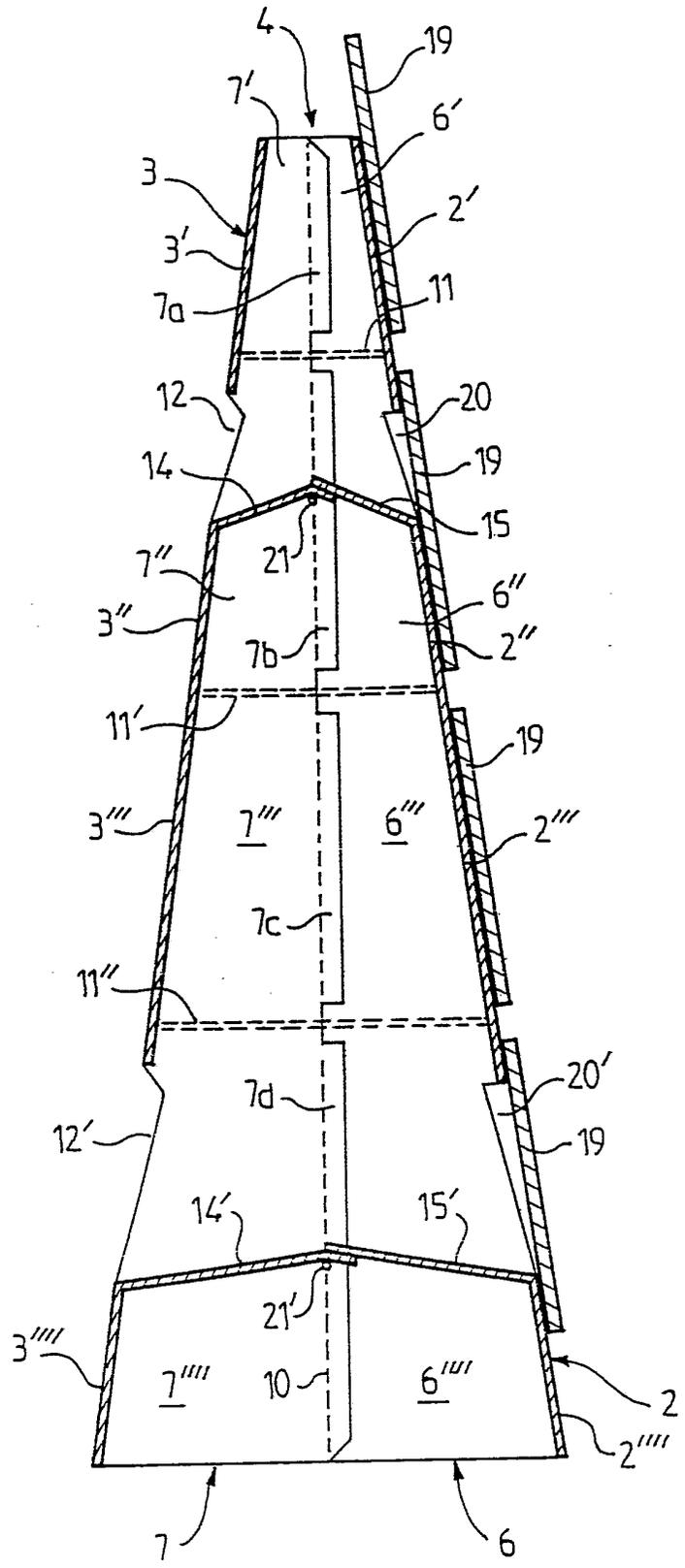


FIG. 3

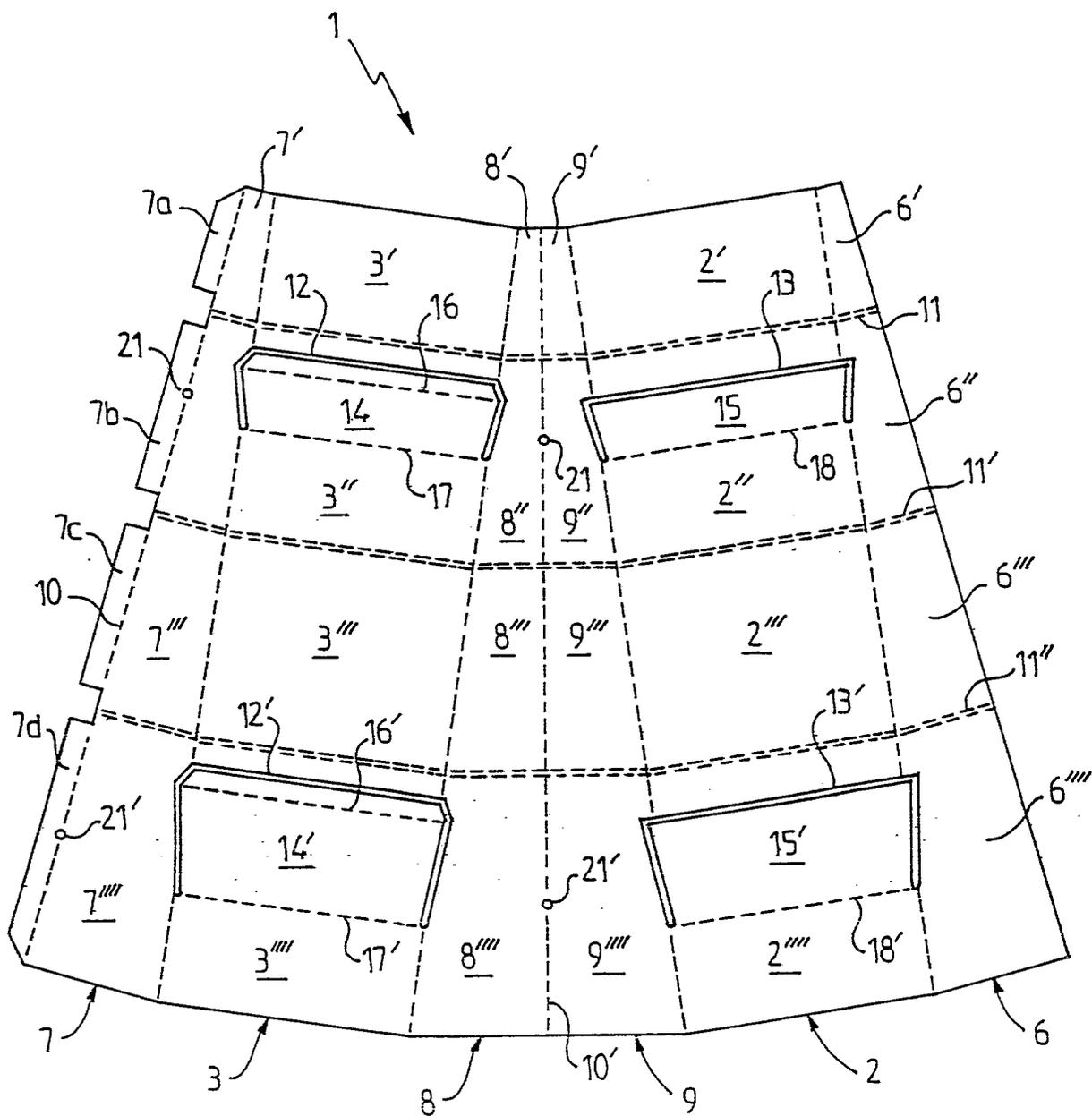


FIG. 4

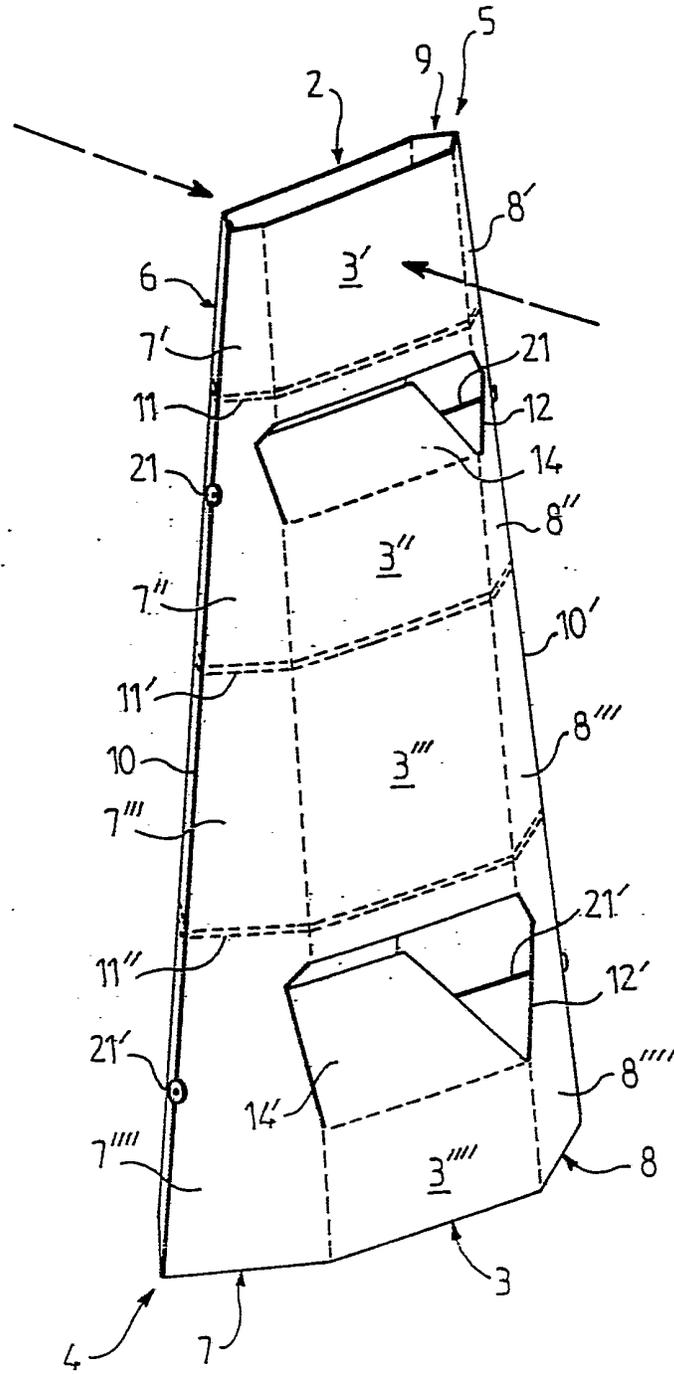


FIG. 5

6/6

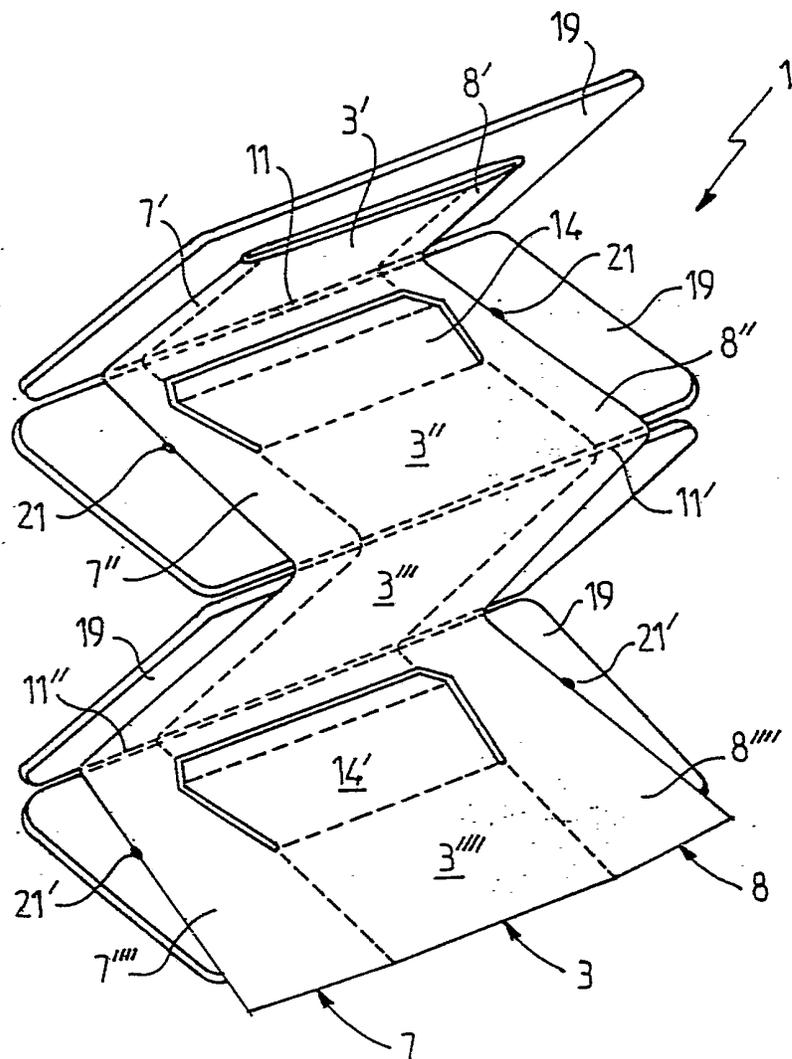


FIG. 6

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FR 9206617
FA 474494

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
D,A	FR-A-2 135 763 (TYRODE) * le document en entier * ---	1-12
D,A	FR-A-2 175 321 (TYRODE) ---	
D,A	FR-A-2 233 912 (TYRODE) -----	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		G09F
Date d'achèvement de la recherche 09 FEVRIER 1993		Examineur GALLO G.G.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

2

EPO FORM 1503 03.82 (P0413)